

Réformes Economiques

2014, l'an zéro



Après trois années de saupoudrage, 2014 semble se profiler comme celle des larges réformes. La Loi de Finances comporte ainsi les premiers jalons du nouveau rôle de l'Etat dans l'économie pour les prochaines années.



Boussaïd apporte sa petite touche sous l'étiquette bien marketée de «modèle économique renouvelé».

--- ment ce qu'a promis le gouvernement Benkirane 1 et, avant lui, le gouvernement Abbas El Fassi, à savoir l'industrialisation et le soutien à l'export, le soutien à la consommation des ménages et l'investissement public, l'accélération et le renforcement de la cohésion des stratégies sectorielles et, finalement, la compétitivité territoriale, à travers la logistique, le financement, la gestion active du foncier... A cet héritage, Boussaïd apporte sa petite touche sous l'étiquette bien marketée de «modèle économique renouvelé». C'est-à-dire, le renforce-

«La dépense publique serait utilisée comme un gage de confiance pour stimuler l'investissement des opérateurs privés»

ment des partenariats public-privé (PPP), au lieu d'une intervention très centrale aujourd'hui de l'investissement public. Comprenez par là que, malgré la baisse réelle de l'objectif de l'investissement public (en passant de 59 milliards en 2013 à 49,5 en 2014), ce dernier doit tout de même stimuler les investissements privés à travers les PPP. Une proposition qui rappelle le modèle utilisé partiellement pour le port Tanger-Med, où ce sont les opérateurs qui ont dû investir pour finir l'équipement des quais dont ils ont eu la gestion. Rien de nouveau, en somme, à part une préparation psychologique à voir baisser l'interventionnisme de l'Etat dans l'économie, contrairement à ce qui a été le cas ces dix dernières années. Selon cette nouvelle doctrine, la dépense publique va donc être utilisée comme un gage de confiance pour stimuler l'investissement des opérateurs privés, mais aussi comme éventuel payeur en dernier recours, comme ce fut le cas avec l'usine de Renault Tanger où l'Etat a non seulement pris part au montage

initial, mais a aussi épongé le retrait de Nissan du projet.

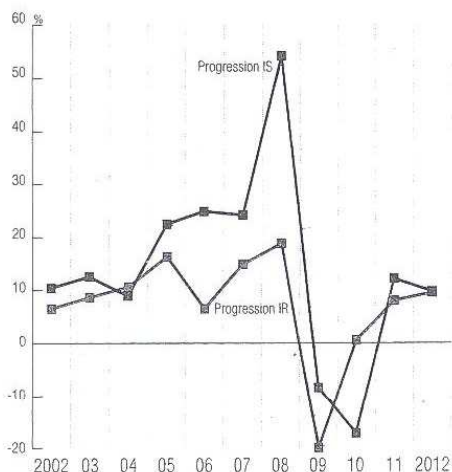
Relance vs déficit

C'est le moyen trouvé pour répondre au dilemme relance vs assainissement budgétaire. Car, si le retour aux équilibres budgétaires est un engagement et un gage de confiance envers les institutions internationales, cet objectif ne doit pas occulter la nécessité pour le pays de maintenir un taux de croissance suffisant pour assurer «la création d'emplois et la réduction des disparités sociales et territoriales» posées comme objectif ultime de ce modèle économique, selon Boussaïd.

Ce «nouveau» modèle s'adosse sur la réforme de la Loi Organique des Lois de Finances (LOLF), qualifiée par Boussaïd de «Constitution des finances publiques». Celle-ci devrait «sortir de la logique de la dépense pour celle de la programmation et l'atteinte des résultats» en intégrant la programmation pluriannuelle triennale et le maintien des équilibres budgétaires de l'Etat à travers les principes de la fameuse règle d'or budgétaire. Le ministre promet ainsi que le budget de l'année prochaine sera réalisé selon le modèle de la LOLF. C'est la troisième priorité 2014 pour Boussaïd qui considère cette année comme étant «l'année des réformes par excellence». Car en plus de la réforme de la loi organique, le ministre insiste sur les mesures introduites dans la réforme de la fiscalité qui comporte l'élargissement de l'assiette fiscale par la fiscalisation de l'agriculture et la réforme progressive de la TVA pour aller vers deux taux, ainsi que les mesures concernant l'institutionnalisation du remboursement du crédit TVA.

La quatrième priorité coule dans la même veine puisqu'elle concerne des réformes qui ont trait à la bonne gouvernance, notamment à travers l'entrée en vigueur du décret des marchés publics ou la réforme à venir de la gestion du portefeuille public, ---

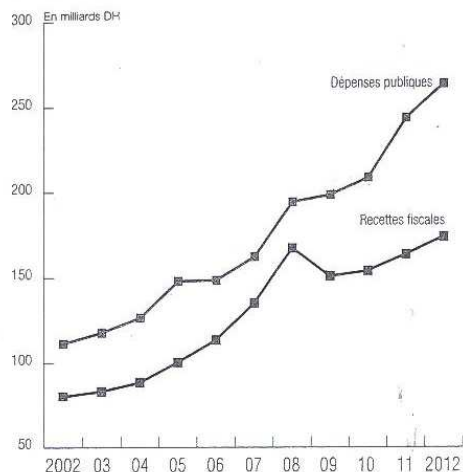
Evolution de l'IS et l'IR



L'impôt sur les Revenus tend à remplacer progressivement l'impôt sur les sociétés.

Source: TGR

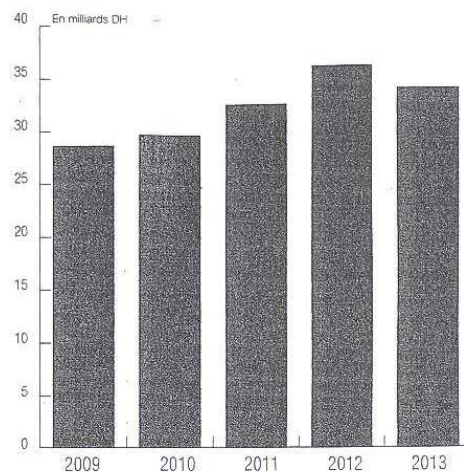
Recettes Vs dépenses



Depuis 2008, le gap recettes fiscales et dépenses publiques ne cesse de se creuser.

Source: TGR

Les exonérations explosent



La croissance des exonérations fiscales contribue grandement au déficit budgétaire.

Source: TGR

--- à travers «l'élaboration d'un projet de loi dont l'objectif est d'évoluer vers un contrôle axé davantage sur la fiabilité et l'évaluation des performances». Cela d'une part. D'autre part, la généralisation de la contractualisation des relations entre l'Etat et ses entreprises devra aboutir à la gestion active de ce portefeuille, ce qui pourrait ouvrir la voie vers une cession des entreprises dites non stratégiques... Le marché financier n'est pas en reste. Le ministre promet une dizaine de lois pour le marché des capitaux, à même de redonner confiance aux investisseurs et aux émetteurs et devront permettre une dynamisation du financement par ce marché.

La fin d'un cycle

Pour Boussaïd, «le pragmatisme doit prendre le pas sur les illusions», une manière de dire qu'il est là pour remettre de l'ordre et de la cohérence dans la politique économique et dans les finances publiques. Mais aussi une reconnaissance implicite de la fin d'un cycle et le début d'un autre. Le modèle économique «renouvelé» n'est rien d'autre que la réponse de l'Etat profond, dont Boussaïd est un des représentants (plusieurs fois chef de cabinet dans des ministères stratégiques, haut cadre dans l'adminis-

tration, plusieurs fois ministre, ancien Wali de grandes villes, etc.), pour montrer le virage que doivent prendre aujourd'hui l'économie et le pays.

Car l'enjeu va au-delà de la redéfinition des priorités comme peut le laisser entendre une première lecture de la sortie de Boussaïd. L'enjeu est lié à la fin d'un cycle et à la nécessité de corriger la trajectoire de l'économie. Ainsi, comme révélé par le Trésorier général du Royaume Noureddine Bensouda lors du colloque international sur les Finances publiques, tenu en septembre 2013, «le retour à l'équilibre budgétaire, la réduction de l'endettement public et le redressement des comptes publics ne peuvent plus réellement être assurés que par la conception de réformes structurelles en matière de finances publiques et par la mise en place d'une stratégie

«2014 sera abordée avec sérénité. Malgré la crise, nous arrivons à trouver des opportunités»

performante de leur pilotage». Une évidence presque rappelée par plusieurs responsables marocains durant 2013, comme Abdellatif Jouahri, wali de la Banque centrale, ou encore Ahmed Lahlimi, Haut-commissaire au Plan, ainsi que par les institutions internationales, comme le FMI. Cette situation peut indiquer que le modèle adopté jusque-là par l'administration, basé sur les incitations fiscales (qui ont crû de 7,6 milliards de dirhams entre 2009 et 2012 à 36,3 milliards), ainsi que les mesures de saupoudrage fiscales et les dépenses publiques massives, est révolu. Les mesures annoncées par cette Loi de Finances et la feuille de route présentée par Boussaïd augurent d'un changement de cap majeur. Son exécution nécessite d'abord un murissement de l'opinion publique économique et des différentes parties prenantes en faveur de mesures parfois douloureuses entreprises depuis l'année dernière et ensuite une accélération de leur mise en place à travers des actions déterminantes, comme la réforme de la compensation, l'adoption de la LOLF, la loi bancaire, le Code des Assurances, la réforme des retraites, etc. ■

gelkarmouni@sp.ma